



section académique
LIMOGES

www.limoges.snes.edu

facebook.com/sneslimoges



twitter.com/sneslimoges

ENSEMBLE POUR REVALORISER NOS MÉTIERS

ENSEMBLE POUR ACQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS

Cher(e) collègue,

L'avalanche de communication et de publications en cette période d'élections professionnelles ne doit pas vous détourner d'une analyse lucide des propositions des uns et des autres.

La représentation des personnels AED et AVS dans les instances n'est pas sans enjeux. La Commission Consultative Paritaire (CCP), les Comités Techniques Académique (CTA) et Ministériel (CTM) constituent des espaces incontournables pour la défense individuelle et collective de vos métiers et la conquête de droits nouveaux. Voilà pourquoi le SNES, le SNUipp, le SNEP, le SNUEP, syndicats de la FSU présentent avec vous des listes pour mener le combat syndical.

Ce n'est pas simplement au moment des élections que nous apparaissions... Depuis la création des AED/AVS, un collectif FSU d'assistants d'éducation existe dans l'académie. Il organise régulièrement des réunions dans les trois départements, des stages, édite des bulletins ou des lettres d'infos, intervient auprès du rectorat pour défendre vos droits et participe activement aux manifestations. Il est un cadre de débats, d'échanges, pour refuser l'individualisation des situations imposée par l'administration et, au contraire, revendiquer et vous défendre.

Alors, votez ! Renforcez les orientations que nous portons, rejoignez le collectif AED.

AED, AVS, AESH

dès le 27 novembre et jusqu'au 4 décembre

CCP

Examen des situations individuelles
(formations, CDisation, licenciement, ...)



CTM et CTA

Organisation de l'Éducation Nationale
(emplois, budgets, carte des formations, ...)



➔ **VOTEZ** ➔

Les syndicats de la FSU, SNES, SNUipp, SNEP et SNUeP, présentent des listes complètes dans toutes les académies pour l'ensemble des scrutins ; c'est le témoignage de l'implantation de terrain de nos organisations et de nos militants. C'est aussi un gage de cohérence des revendications que nous portons à tous les niveaux et de qualité du suivi des dossiers individuels qui nous sont confiés.

Certaines organisations absentes des combats touchant à l'amélioration de vos conditions de travail, d'affectations ou de rémunérations, organisations fantômes parfois, sollicitent soudainement votre suffrage. Toutes les professions de foi sont pavées de bonnes intentions, mais mieux vaut ne pas les dissocier de la capacité à les mettre en oeuvre.

Voter pour la FSU et ses syndicats, majoritaires dans toutes les instances, renforcer leur représentativité, c'est l'assurance d'être vraiment représenté dans les instances et défendu au quotidien.

VOTE CCP



C'EST QUOI UNE CCP ?

Commission Consultative Paritaire

Une instance de défense pour les personnels non titulaires

Installée en mars 2008, à l'issue des élections de décembre, la CCP des non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves résulte d'une revendication portée de longue date par le SNES et la FSU pour défendre les droits des personnels. La ténacité du collectif AED du SNES de l'académie de Limoges avait permis d'installer une telle commission dès 2005 pour cette catégorie. Néanmoins ses attributions sont restées trop restrictives pour y permettre une défense efficace des AED et AVS. Composée pour moitié de représentants désignés par l'administration, et pour moitié de représentants des personnels élus, elle n'est en effet obligatoirement consultée que sur les décisions de licenciement, sur les sanctions disciplinaires et sur toute question d'ordre individuel relative à la situation des agents non titulaires. Le ministère a ainsi choisi d'en faire un outil de sanction. À l'opposé de cette vision, la FSU revendique qu'elle soit un véritable lieu de dialogue social sur les conditions de travail, d'emploi, de rémunération et de formation des agents non titulaires. Le SNES et les syndicats de la FSU oeuvrent dans ce sens pour lutter contre les décisions arbitraires, le harcèlement, la surcharge des missions et le chantage au non-renouvellement opérés par les chefs d'établissement. Ainsi le SNES et les syndicats de la FSU revendiquent que la CCP soit consultée sur les recrutements et les affectations des AED, AVS et AESH.

VOTES CT



C'EST QUOI UN CT ?

Comité Technique Ministériel et Académique

Des instances de défense des conditions d'emploi et de travail des personnels.

Sont présentés dans ces instances les choix du Ministre ou du Recteur en ce qui concerne l'utilisation et la répartition des moyens dont dispose le Ministère ou l'Académie. Peuvent aussi y être discutées une série de questions relatives aux évolutions statutaires. **L'enjeu est donc majeur.** Il s'agit de renforcer la FSU, de lui permettre de retrouver sa place de première fédération de la Fonction Publique (dont les dysfonctionnements du vote électronique de 2011 l'ont dépossédée).

La FSU incarne le syndicalisme majoritaire des professions de l'éducation, capable de porter dans les instances, comme dans les luttes, les revendications des personnels, d'élaborer des propositions alternatives en faveur d'un service public d'éducation laïque, modernisé, porteur d'espoir pour la jeunesse. La FSU incarne un syndicalisme qui ne cède pas aux effets de mode, un syndicalisme indépendant des pouvoirs en place.



Suite à la journée de grève et de manifestations, à l'appel de la FSU, le 31 janvier 2013, la journée de carence sera abrogée.



Majoritaire pour être en position de peser sur les négociations dans les instances : en octobre 2011, les syndicats de la FSU ont obtenu 45 des 65 sièges à pourvoir dans les différentes CAPA et CCP, les autres organisations obtenant 4 sièges au maximum. Confirmez et renforcez les listes présentées par la FSU et ses syndicats.

**COMITÉS TECHNIQUES,
ACADÉMIQUE ET NATIONAL, VOTEZ FSU**



QUI VOTE ? COMMENT VOTER ?

Vous êtes électeur si vous avez un contrat depuis au moins deux mois à la date du 27 novembre 2014, et pour une durée minimale de six mois ou reconduit successivement depuis au moins six mois.

Vous devez, si vous êtes dans ce cas, **figurer sur la liste électorale affichée** en salle des professeurs ou dans l'établissement depuis le 15 octobre, et vous avez dû **recevoir votre identifiant de vote** entre le mardi 4 novembre et le mercredi 12 novembre, sous enveloppe cachetée et contre signature, dans votre établissement. Si ce n'est pas le cas, vous devez recevoir votre identifiant de vote sur votre mail académique. **Vous pouvez aussi avoir été oublié !** Dans ce cas rendez-vous sur l'espace électeur (procédure ci-dessous) pour obtenir votre inscription sur la liste électorale avant le 26 novembre, au delà il sera trop tard..

Pour voter vous devez, si ce n'est déjà fait, **activer votre messagerie professionnelle** en vous rendant sur le site internet du rectorat et en cliquant sur « Webmail » (identifiant 1èrelettreduprénomnom, en général, mot de passe : votre NUMEN, à demander au secrétariat de votre établissement si vous ne l'avez pas). En cas de problème cliquez sur « identifiants perdus » afin de trouver réponse à votre problème (quel nom d'utilisateur, quel mot de passe, ...), la procédure est très simple.

Puis dès à présent, **créer votre espace électeur** en allant sur vote2014.education.gouv.fr

- Cliquer sur l'onglet « Créer mon compte ».
- Saisir votre adresse mail académique (prenom.nom@ac-limoges.fr en général, attention si vous avez un prénom composé, voir la rubrique « identifiants perdus » du Webmail en cas de problème d'identification) et choisir un mot de passe
- Activer ce mot de passe en cliquant sur un lien contenu dans le mail de confirmation envoyé à l'adresse académique.

Dès le 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, **votez en vous rendant dans votre espace électeur muni de votre identifiant de vote** (il est possible de récupérer celui-ci sur l'espace électeur en cas de perte, comme il est possible de créer un nouveau mot de passe en cas d'oubli de celui-ci, et ce jusqu'à la fin du vote)

Pour tout problème, nous contacter au 05 55 79 61 24 ou s3lim@snes.edu

VOTER POUR QUE ÇA BOUGE

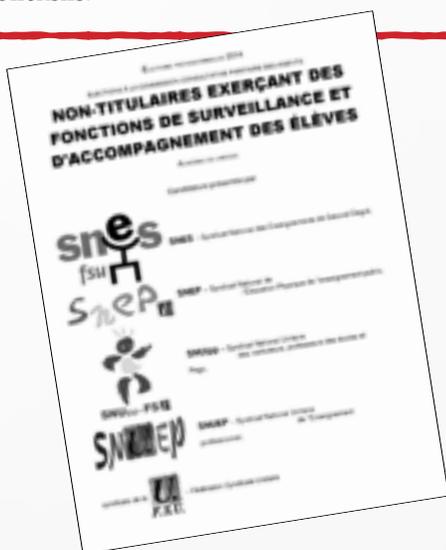
La situation des AED, AVS, déjà difficile, se détériore davantage à chaque rentrée. Le nombre de contrats dans les établissements diminue, accentuant la précarité avec cette incertitude croissante du lendemain allant jusqu'à hypothéquer l'avenir des études entamées, des formations professionnelles suivies.

Le rôle et la place des AED et des AVS dans les établissements méritent mieux que d'en faire un « petit boulot » sur un siège éjectable qui chaque année menace de se déclencher avec le non-renouvellement du contrat. La création des AESH ouvre de nouvelles perspectives (CDI, carrière, évolution des rémunérations, formation) qui doivent se traduire concrètement pour les personnels.

Au delà, chacun d'entre vous a besoin d'une lisibilité plus longue, de perspectives plus claires et d'une reconnaissance de l'activité exercée dans les établissements pendant plusieurs années.

Allonger la durée des contrats, reporter de 6 à 8 ans la durée possible d'exercice de vos fonctions, permettre une meilleure articulation avec la poursuite des études et les formations professionnelles suivies sont indispensables.

Sur toutes ces questions, le SNES, le SNEP, le SNUEP, le SNUIPP, syndicats de la FSU, resteront déterminés et offensifs.



AUX AED DE PAYER LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ?

Il va de soi que les conditions de travail des AED, à l'instar de tous les personnels, se sont fortement dégradées et que les tensions s'aggravent dans les vies scolaires. Les suppressions d'emplois d'AED ne cessent de toucher notre académie ; les conséquences sur le fonctionnement des vies scolaires sont immédiates. Que quelques chefs d'établissements (conseillés par le recteur ?) aient pu penser diminuer ces tensions en contestant le droit à formation des AED (= les 200 heures) est proprement scandaleux. Le secrétariat académique du SNES-FSU et ses sections d'établissement ont dû intervenir pour y mettre bon ordre.

CCP

non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves

ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS
POUR LES 4 PROCHAINES ANNÉES

Faire respecter nos droits pour en **acquérir** de nouveaux
Reconnaître et **revaloriser** nos missions

VOTEZ



ASSISTANTS D'ÉDUCATION, AVS, AESH

Le SNES, le SNUipp, le SNEP et le SNUEP, syndicats de la FSU, agissent pour un statut revalorisé dans toutes ses dimensions.

➔ Un engagement syndical qui porte ses fruits

Droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de 2 jours de préparation, sans récupération, décret AESH, reconnaissant comme métier l'accompagnement des élèves en situation de handicap, sont le résultat de batailles syndicales que nous avons su mener au quotidien.

➔ Améliorer les conditions de travail, d'études, d'emploi et de formation

Nous revendiquons une gestion rectorale des recrutements comme des affectations et, pour tous les AED qui le souhaitent, la signature de contrats de 3 ans.
Nous revendiquons la création d'un statut spécifique d'AED, avec recrutement sur critères sociaux, réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle, avec un temps de travail hebdomadaire maximal de 26 heures pour un salaire à taux plein.

➔ Pour les non-étudiants

Nous revendiquons un réel droit à la formation professionnelle. Le droit aux congés de formation professionnelle doit être concrètement appliqué, et l'accès à la VAE facilité.

➔ AESH : un métier qui doit être pleinement reconnu !

Si la mise en place du nouveau statut d'AESH peut être un mieux, il reste largement insuffisant et ne règle pas globalement la précarité rencontrée par ces personnels qui pour la plupart resteront à temps partiel avec un salaire insuffisant pour vivre dignement. Nous revendiquons un véritable statut de fonctionnaire (carrière, recrutement, mobilité géographique, ...) et une meilleure formation prenant en compte l'aide éducative donnée aux élèves en situation de handicap.

VOTEZ !

Une seule adresse

vote2014.education.gouv.fr

Activez au plus tôt votre espace électeur

ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ